

AVIS DE CONVOCATION
SÉANCE EXTRAORDINAIRE
Article 152 du Code Municipal du Québec

CANADA
Province de Québec

Municipalité de Montebello

À : Nicole Laflamme, Pierre Bertrand, Jean-Philippe Comeau, Benoit Millette, Dominique Primeau, Jésabelle Dicaire

Mesdames,
Messieurs,

Conformément à l'article 152 du Code municipal de Québec, vous êtes convoqués à une séance extraordinaire;

Par la présente donné qu'une séance extraordinaire du Conseil de cette Municipalité est convoquée par monsieur Mario B. Briggs, directeur général agréé et greffier trésorier, pour être tenue au 550, rue Notre-Dame, Montebello, QC, J0V 1L0, à **19h00 le 13 février 2024** et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants:

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Avis de convocation**
- 3. Adoption de l'ordre du jour**
- 4. Mandat Deveau, représentation juridique**
- 5. Demande d'autorisation numéro 2023-0184 pour la propriété sise au 485 rue Notre Dame, dont le numéro de lot est le 5361795.**
- 6. Refinancement 2024**
- 7. Résultat de l'appel d'offre – émission d'obligation/billet**
- 8. Période de questions pour le public**
- 9. Levée de la séance**

Je soussigné, Mario B. Briggs, directeur général agréé et greffier-trésorier de la Municipalité de Montebello, certifie par la présente que l'avis de convocation de la séance extraordinaire du 13 février 2024 a été signifié à chacun des membres du Conseil municipal le 7 février 2024, et ce, conformément au Code municipal.

Je donne ce certificat, le 7 février 2024



Mario B. Briggs
Directeur général agréé et greffier-trésorier